



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 45610

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur le financement du service civil volontaire. Créé en 2006, il permet aux jeunes de 18 à 26 ans de s'engager à temps plein dans des missions d'intérêt général pour une période de 6 mois et peut être prolongé jusqu'à un an. Le service civil volontaire est un succès puisque les candidatures sont au moins deux fois plus nombreuses que les postes offerts actuellement. Dans son rapport remis au Président de la République le 10 septembre dernier, M. Luc Ferry estime que le nombre de volontaires sera supérieur à 60 000 en 2014, ce qui représente environ 9 % d'une classe d'âge. Aussi, il souhaite savoir ce que le Gouvernement entend entreprendre afin de pérenniser ce dispositif.

Texte de la réponse

La montée en puissance du volontariat depuis sa création témoigne d'un réel intérêt des jeunes Français pour un dispositif permettant à chacun de consacrer un temps de sa vie à des actions d'intérêt général. Le Président de la République veut encourager les jeunes à se mettre au service des autres et de la nation. Il a souhaité qu'une large réflexion soit engagée sur la création d'un nouveau service civique qui contribuerait à renforcer le lien social et à transmettre nos valeurs de citoyenneté. Dans cette perspective, il a chargé M. Luc Ferry, président délégué du Conseil d'analyse de la société et ancien ministre, d'un rapport sur la mise en oeuvre d'un service civique rénové volontaire. Ce rapport remis par son auteur en septembre 2008 souligne tout l'intérêt du service civique volontaire. Le sujet est par ailleurs à l'ordre du jour de la commission de concertation sur la jeunesse réunie par le haut-commissaire à la jeunesse. Le périmètre, l'organisation, le financement et le pilotage du projet font l'objet d'un examen préalable très précis.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45610

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Ministère attributaire : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2009, page 3040

Réponse publiée le : 9 juin 2009, page 5659